ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU COMTÉ DE GRUYÈRE (AICG)

Procès verbal de l'assemblée des délégués des Communes membres de l'Association

du jeudi 19 mai 2011 à 19h00 à l'Hôtel de Ville à Gruyères

PRÉSENTS :

PRÉSIDENCE :	M. Jean-François PASQUIER, cons. communal, Gruyères
VICE-PRESIDENCE :	M. Alain JAN, cons. communal, Broc
	M. René ALLEMANN, syndic, Villarbeney
	M. Jean-Marc BEAUD, syndic, Haut-Intyamon
	M. Pascal MOENNAT, anc. syndic, Grandvillard
	M. Pierre PYTHOUD, cons.communal, Bulle
	M. Jérôme VALLELIAN, cons.communal, Bas-Intyamon
SECRETAIRE-CAISSIERE :	Mme Karine Favre, Broc
INVITES :	M. Marcos DIAZ, chef d'exploitation STEP, Le Pâquier
	M. Albert BRODARD, remplaçant chef d'exploitation STEP, Broc
	M. Daniel BUCHS, employé d'exploitation STEP, Jaun
EXCUSES :	M. Edouardo EGUIZABAL, cons. communal, Le Pâquier
	M. Daniel RABOUD, cons. communal, Grandvillard
	M. Andri SCHAER, SEN, Fribourg

Délégués des Communes :

BAS-INTYAMON	M. Bernard GRANGIER, cons. communal
BOTTERENS	M. Dominique MACHERET, cons. communal
BROC	M. Jacques GENOUD, cons. communal
	M. Laurent COMTE, cons. communal
BULLE (sect. La Tour-de-Trême)	M. Bernard GUISOLAN, adjoint secrétaire général
GRANDVILLARD	M. Jean-François MOURA, cons. comnunal
GRUYÈRES	Mme Elisabeth SEYDOUX, cons. communale
HAUT-INTYAMON	M. Patrice PERNET, cons.communal
LE PAQUIER	Mme Gaëlle MURITH, cons. communale

EXCUSES :	M. Roland KAESER, syndic, Bas-Intyamon
	M. Robert Ruffieux, cons. communal, Botterens
	M. Jacques AEBISCHER, cons. communal, Botterens
	M. Yves Sudan, cons. communal, Bulle
	Mme Marie-Claire PHARISA, syndique, Grandvillard
	Mme Monique DURUSSEL-RUDAZ, cons. communale, Gruyères
	M. Olivier MAYORAZ, cons. communal, Gruyères
	M. Jacques MOURA, anc. cons. communal, Gruyères
	M. Marc STAUFFER, cons. communal, Haut-Intyamon
	M. François BOTH, anc. cons. communal, Haut-Intyamon
	M. Patrice GRANDJEAN, anc. cons. communal, Haut-Intyamon
	M. François PASQUIER, anc. cons. communal, Le Pâquier

Ordre du jour

1. Appel des communes membres
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 2 décembre 2010 à Bulle
3. Lecture et approbation des comptes 2010
  3.1. Comptes de fonctionnement 2010
  3.2. Comptes des investissements 2010
  3.3 Rapport de l'organe de révision
4. Approbation du rapport d'exploitation 2010
5. Élections statutaires en vue de la nouvelle législature
  - des membres du comité
  - du président
  - du vice-président
  - de la secrétaire-caissière
6. Demande de crédit d'investissement pour l'installation d'agitateurs dans les stockeurs
7. Propositions individuelles et diverses

M. Jean-François PASQUIER ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux délégués des Communes. Il excuse M. le Préfet de la Gruyère et M. le Lieutenant de Préfet, ainsi que M. Andri Schaer, représentant du SEN. Il excuse également MM. E. Eguizábal et D. Raboud, ainsi que M. Roland Kaeser, délégué de Bas-Intyamon et M.Yves SUDAN, délégué de Bullle, retenus par d'autres obligations professionnelles. Il salue également MM. Marcos Diaz, Albert Brodard et Daniel Buchs, exploitants de la STEP de Broc.

Il nomme un scrutateur: **M. Bernard Grangier** de Bas-intyamon

M. Jean-Pierre DOUTAZ, syndic de la Commune de Gruyères, salue tous les membres présents et se dit heureux d'accueillir l'assemblée des délégués de l'AICG dans le bourg historique. Il transmet ses meilleurs souhaits pour cette nouvelle législature et remercie les anciens qui poursuivent leur tâche. Il annonce qu'à l'issue de l'assemblée, une verrée sera offerte par la commune de Gruyères.

La présente assemblée a été convoquée selon l'article 8 des statuts de l'association.

Le mode de convocation de cette assemblée est accepté.

La répartition des voix est la suivante :

Bas-Intyamon	2 voix	Grandvillard	2 voix
Botterens	2 voix	Gruyères	3 voix
Bulle (sect. La Tour-de-Trême)	4 voix	Haut-Intyamon	2 voix
Broc	4 voix	Le Pâquier	2 voix

Soit au total 21 voix / majorité absolue 11 voix

1. APPEL DES COMMUNES MEMBRES

Mme Karine Favre procède à l'appel des Communes membres. Elle précise que certaines personnes ont été convoquées, même si elles ne font plus partie de l'exécutif de leur commune, cette manière de procéder a été approuvée par le préfet et découle du fait que nous devons, lors de la séance de ce soir, accepter des comptes afférent à l'ancienne législature. Cette manière de procéder permet également de renoncer à convoquer 2 assemblées ce printemps.

Toutes les communes sont représentées, par 9 représentants, conformément à la liste ci-dessus.

2. APPROBATION DU P.V. DE L'ASSEMBLÉE DU JEUDI 2 DECEMBRE 2010 A BULLE.

Le procès-verbal ayant été adressé à chaque commune, qui l'a remis aux délégués, il n'est pas lu.

Il **est approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Karine Favre.

3. LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES 2010

3.1. Comptes de fonctionnement 2010

3.2. Comptes des investissements 2010

3.3 Rapport de l'organe de révision

Avant de donner la parole à Mme Favre, **M. Jean-François Pasquier** précise que l'exercice 2010 boucle avec un bénéfice d'environ fr.64'000.00 par rapport au budget. Le résultat positif de cet exercice est généralisé à l'ensemble du chapitre 7 avec une prépondérance pour l'e*ntretien et réparations du mobilier et des installations*, ainsi que pour *l'élimination des boues à SAIDEF*. Il passe la parole à la caissière.

Mme Favre propose de ne pas lire les comptes en détail puisque chacun a pu les consulter auprès de son administration. Cette proposition est acceptée. Elle donne ensuite quelques explications complémentaires, par chapitre:

3.1 Comptes de fonctionnement

Chapitre 0: administration

Le chapitre 0 présente un dépassement de fr. 5'124.65 par rapport au budget. Les explications ont été données poste par poste dans le rapport annexé aux comptes. On peut cependant résumer cette différence d'environ 10% par le nombre important de séances en 2010 (17 séances) contre une moyenne de 12 pour les années précédentes. Ceci est dû essentiellement à la réorganisation du personnel, aux décomptes finaux des investissements terminés (déshydratation et PGEE) et à l'étude pour la réhabilitation de la STEP.

Mme Favre ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée.

Chapitre 7: protection et aménagement de l'environnement

Le chapitre 7 présente un profit de fr. 83'398.05, par rapport au budget. Là aussi les explications des différences ont été données poste par poste dans le rapport. Hormis quelques variations, les différences les plus importantes proviennent: 1° du personnel restreint durant 5 mois, 2° de la provision créée à fin 2009 pour les frais de licenciement, 3° du bon état du digesteur 2 ne nécessitant aucun ravalement et 4° des excellentes performances obtenues par nos exploitants au niveau de la déshydratation des boues.

Ce chapitre ne suscite pas non plus de question.

Chapitre 9: finances

Hormis l'amortissement supplémentaire de fr. 80'518.60 destiné à absorber le dépassement de crédit lié à la construction du bâtiment de la déshydratation, selon explications données dans le rapport, il n'y a rien à ajouter.

La parole n'étant pas demandée, **Mme Favre** procède à la récapitulation des comptes par chapitre :

Chapitre 0 – Administration	fr.	56'824.65
Chapitre 7 – Protection/aménagement de l'environnement (exploitation)	fr.	843'401.95
Chapitre 9 – Finances	fr.	255'849.80
Total des comptes de fonctionnement	fr.	1'156'076.40

soit fr. 64'311.25 en dessous du budget.

3.2 Comptes des investissements

Au chapitre des investissements, nous avons des charges pour fr. 574'105.30 réparties de manière presque équitable entre les dernières factures liées à la construction du bâtiment de la déshydratation (fr. 288'675.30) et les factures liées au remplacement du système informatique de la STEP et des STAPs, pour fr. 285'430.00. Aucune facture n'a été payée pour le PGEE; par contre les dernières subventions nous sont parvenues en décembre 2010, permettant de boucler cet investissement et d'en commencer l'amortissement. L'amortissement de l'investissement de la déshydratation a également débuté en 2010.

Les comptes d'investissements ne suscitent aucune question.

3.3 Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision a été remis à chaque commune en même temps que les comptes. Il n'est pas lu.

M. J.-F. Pasquier procède au vote :
3.1 Les comptes de fonctionnement 2010 sont approuvés à l'unanimité.
3.2 Les comptes d'investissement 2010 sont approuvés à l'unanimité
Les comptes 2010 dans leur globalité, ainsi que le rapport sur les comptes, sont acceptés à l'unanimité.

4. Approbation du rapport d'exploitation 2010

Comme chaque année, **M. M. Diaz**, chef d'exploitation de la STEP, a établi le rapport d'exploitation de notre station. Ce document permet, en principe, de comparer les différentes valeurs obtenues d'une année à l'autre. Cependant, la mise en place du nouveau système informatique nous donne des résultats nettement plus précis; certains chiffres sont donc difficilement comparables avec ceux de 2009.

Pour résumer, en 2010, nous avons produit 5493 m3 de boues digérées avec une teneur moyenne en matière sèche de 4.75 %.

M. J.-F. Pasquier rappelle que notre STEP traite toujours et encore trop d'eaux parasites. Au nom du comité il insiste sur le rôle de la STEP et exhorte les communes à mettre en place les mesures prescrites par le PGEE.
Il salue l'investissement consenti par la commune de Bulle pour la mise en séparatif des eaux d'une partie du secteur de La Tour-de-Trême. Il invite les autres communes à faire de même. Il se plaît à relever que les analyses régulières du SEN mettent en avant le bon fonctionnement de notre STEP. Pour 2010, comme pour les années précédentes, les résultats d'analyse sont largement dans les tolérances fixées par les instances fédérales et cantonales.

M. J.-P. Pasquier ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée. Il procède au vote :

Le rapport d'exploitation 2010 est accepté à l'unanimité

M. J.-F. Pasquier remercie les exploitants, ainsi que la concierge, qui sont acclamés pour leur savoir-faire.

5. Elections statutaires en vue de la nouvelle législature

Au seuil d'une nouvelle législature, il appartient à l'assemblée des délégués de ratifier la composition du nouveau comité conformément à l'article 9 des statuts. Selon l'article 9a, le comité propose de maintenir la formule actuelle selon laquelle le président, le vice-président et la secrétaire du comité soient les mêmes personnes que ceux de l'assemblée des délégués.

L'assemblée accepte cette formule à l'unanimité.

- **Nomination des membres du comité**

Le comité actuel enregistre deux départs, M. **Pascal Moënnat**, représentant de la commune de Grandvillard et M. **Bernard Guisolan**, représentant de la commune de Bulle. M. **J.-F. Pasquier** profite de remercier ces deux personnes pour le travail qu'elles ont accompli au sein du comité et leur remet quelques flacons bien mérités.
M. P. Moënnat remercie les délégués de la confiance qu'ils ont témoignée au comité de l'AICG durant toutes les années où il en a fait partie; il salue les performances du personnel de la STEP, notamment leurs connaissances très complètes et dit son plaisir d'avoir œuvré pour la STEP durant toutes ses années.
M. B. Guisolan s'associe aux remerciements adressés par M. Moënnat. Il explique que, ayant rejoint le comité en cours de route, l'approche de ce domaine fut laborieuse. Il se dit heureux d'avoir pu apporter son soutien à cette association et souhaite bon vent au comité dans la poursuite du travail et des défis de l'avenir pour rafraîchir la STEP; dans ce sens, il pense que M. P. Pythoud aura, plus que lui-même, les compétences techniques nécessaires.

Ensuite, **M. Jean-François Pasquier** soumet à l'assemblée la nomination des membres proposés par les communes :

Bas-Intyamon	**M. Jérôme Vallélian, conseiller communal** (ancien membre du comité)
Botterens	**M. René Alleman, Syndic** (ancien membre du comité)
Broc	**M. Alain Jan, conseiller communal** (ancien membre du comité)
Bulle	**M. Pierre Pythoud, conseiller communal** (nouveau membre du comité)
Grandvillard	**M. Daniel Raboud, conseiller communal** (absent ce soir) (nouveau membre du comité)
Gruyères	**M. Jean-François Pasquier, conseiller communal** (ancien membre du comité)

Haut-Intyamon **M. Jean-Marc Beaud, syndic**
(ancien membre du comité)

Le Pâquier **M. Eduardo Eguizabal, conseiller communal**
(ancien membre du comité)

L'assemblée accepte les nouveaux membres du comité pour la période 2011 / 2016 à l'unanimité.

M. J.-F. Pasquier félicite ses collègues et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Nomination du président
M. J.-F. Pasquier passe la parole à **M. Alain Jan**, qui informe les délégués que le comité a choisi de reconduire **M. Jean-François Pasquier**, dans sa fonction de président du comité. M. Pasquier siège au comité depuis 2006 en tant que membre et depuis 2008 en tant que président. Au cours de cette période, il a pu se familiariser avec le fonctionnement et les particularités dans la gestion d'une station d'épuration. Par ces compétences personnelles et professionnelles, le comité est certain qu'il continuera d'assumer cette tâche à la perfection.

L'assemblée accepte à l'unanimité et par acclamation M. Jean-François Pasquier à la présidence du comité AICG.

M. J.-F. Pasquier remercie les délégués de leur confiance et assure qu'il mettra tout en œuvre pour que la STEP aille de l'avant avec un esprit d'ouverture autour de la table des délibérations.

Nomination du vice-président
Le comité propose, à la vice-présidence, **M. Alain Jan,** représentant la commune de Broc en tant que conseiller communal en charge du dicastère des eaux. M. Jan est membre du comité AICG depuis 2003, et vice-président depuis 2006.

L'assemblée accepte à l'unanimité et par acclamation M. Alain Jan à la vice-présidence du comité AICG.

M. A. Jan remercie les délégués de leur confiance.

Nomination de la secrétaire-caissière
Mme Karine Favre, secrétaire-caissière depuis 1½ an auprès de l'AICG est proposée pour le poste de secrétaire-caissière.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

6. Demande d'un crédit de fr. 120'000.00 pour l'installation de deux agitateurs dans le digesteur D1

Le message explicatif suivant a été remis aux communes membres: en 2010, la vidange du digesteur D2 a nécessité le curage et l'élimination de plus de 500 to. de boues à la décharge industrielle de Teuftal pour un prix atteignant plusieurs dizaines de milliers de francs. Avec l'installation de ces agitateurs, les boues stockées dans les digesteurs conserveront une siccité propre à la déshydratation dans notre installation, et ne devront plus être éliminées en décharge.
Le digesteur D1 ayant été vidangé dernièrement, nous souhaitions profiter de cette situation pour y installer deux agitateurs qui permettent d'effectuer une vidange régulière des boues. Cet investissement s'inscrit dans la ligne directrice du concept général de la réhabilitation de la STEP; il est parfaitement cohérent avec les travaux futurs.

M. J.-F. Pasquier ouvre la discussion :

M. Jean-François Moura demande s'il est aussi prévu d'installer des agitateurs dans le digesteur 2. **M. J.-F. Pasquier** lui réponde par l'affirmative en expliquant que cela sera fait lors d'une prochaine vidange, en principe d'ici 2-3 ans, puisque le comité, d'entente avec le chef d'exploitation, a prévu de vidanger les digesteurs tous les 3 ans, en alternant D1 et D2. **M. Moura** souhaite savoir si ces installations sont fonctionnelles. **M. Pasquier** lui répond que nous n'avons pas de moyen de comparaison et que c'est l'usage qui nous le dira.

La parole n'étant plus demandée, M. J.-F. Pasquier procède au vote :

La demande d'un crédit d'investissement de fr. 120'000.00 pour l'installation de deux agitateurs dans le digesteur D1 est approuvée à l'unanimité, conformément au message présenté.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES

Au chapitre des divers, M. J.-F. Pasquier donne encore les informations suivantes:

7.1 Réhabilitation de la STEP

Le comité est, depuis l'automne 2010, en possession d'une étude complète de réhabilitation de la STEP; une commission technique composée de 4 membres du comité, des ingénieurs et des exploitants de la STEP a été créée. Elle s'est réunie la 1ère fois le 3 février 2011 pour une visite des lieux et pour fixer les premières échéances. La visite s'est limitée aux installations de la filière boues.
Un échéancier des travaux prioritaires a été établi, dont notamment l'adaptation du réseau biogaz, pour la valorisation du gaz.
Avec l'arrivée de nouvelles entreprises à forte charge polluante, l'étude doit être redimensionnée et adaptée pour une vision à long terme. Ce qui est sûr, c'est que la réhabilitation de la STEP doit être entreprise dans les meilleurs délais.
Une assemblée extraordinaire sera convoquée en temps utiles.

7.2 Remplacement du système informatique

Le remplacement du système informatique touche à son terme. En effet, la quasi-totalité du matériel informatique est en place et opérationnel; il subsiste les travaux collatéraux et d'adaptation, tels que changement de sondes, etc. D'ici la fin de l'été, tout devrait être terminé.

Notre président ouvre la discussion sur les divers.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Jean-François Pasquier** adresse ses remerciements :

- aux membres du comité et à la secrétaire-caissière
- au personnel d'exploitation
- à M. Schaer du Sen pour son soutien et ses conseils avisés durant toute l'année
- à la commune de Broc pour son appui logistique

Il est 19.45 heures la séance des comptes 2010 est levée.

La Secrétaire :
K. Favre

Broc, le 26 mai 2011/kf

- Membres du comité
- Préfecture de la Gruyère
- SEN
- Communes membres